

Sainte-Marie, le 9 juillet 2025

À la population des municipalités de
Sainte-Agathe-de-Lotbinière,
Inverness et
Saint-Jacques-de-Leeds

Objet : Réponse à votre lettre concernant la fermeture de la source d'eau communautaire située entre les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Inverness et Leeds

Madame,
Monsieur,

Nous vous remercions pour votre lettre et pour avoir pris le temps d'exprimer vos préoccupations au sujet de la fermeture de la source d'eau naturelle située entre les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Inverness et Saint-Jacques-de-Leeds. Nous comprenons l'attachement que plusieurs citoyens et citoyennes portent à cette source, ainsi que son importance historique, symbolique et pratique pour la communauté.

Après avoir été interpellée en lien avec la source d'eau communautaire dans le secteur de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Inverness et Leeds ayant potentiellement causé des problèmes de santé, notre direction de Santé publique a réalisé récemment une enquête concernant cette source d'eau.

Comme l'eau de cette source n'est ni analysée régulièrement ni surveillée, elle pourrait contenir des contaminants comme des bactéries, virus ou parasites (comme E. coli ou Campylobacter), et même des métaux, et ce, sans que cela n'en change le goût ou l'apparence. De plus, même si des analyses d'eau ponctuelles sont réalisées, elles ne suffisent pas à refléter les variations possibles dans la qualité de l'eau, qui peut changer d'un jour à l'autre et selon plusieurs facteurs.

Boire de l'eau contaminée peut entraîner des problèmes de santé, allant de légers troubles gastro-intestinaux à des maladies plus graves. Certaines personnes plus fragiles comme les jeunes enfants, les personnes âgées ou les personnes ayant un système immunitaire affaibli, sont également plus à risque de développer des complications.

En vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le propriétaire d'une source d'eau communautaire est responsable de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée à la population sur son terrain. En cas de poursuite, le propriétaire demeure la seule personne qui peut être tenue responsable pour tous les inconvénients liés à la consommation de l'eau contaminée de sa source en cas d'éclosion, de problèmes de santé ou de poursuites judiciaires.

Dans ce contexte et afin de s'assurer d'informer la population adéquatement, la Santé publique a rappelé au propriétaire de la source, ses obligations légales et responsabilités. La Direction de Santé publique a aussi formulé au propriétaire du terrain privé sur lequel se retrouve la source d'eau concernée, des recommandations visant à réduire les risques pour la santé publique, soit en retirant les installations, soit en affichant clairement que l'eau est non potable. Le propriétaire a pris la décision de son propre chef, de retirer l'accès à la source d'eau, car en cas de problème, il pourrait être tenu responsable des conséquences pour la santé, d'une possible eau de mauvaise qualité, d'où son choix de retrait de l'installation.

Nous comprenons l'importance de cette source pour plusieurs citoyens. Toutefois, il est essentiel que toute utilisation publique d'une source d'eau respecte les normes en vigueur afin d'assurer la sécurité de tous, tout en respectant la propriété privée d'un terrain. Nous appelons également au civisme envers le propriétaire en lien avec ses décisions pour son terrain privé.

Nous vous remercions encore pour votre engagement citoyen et restons disponibles pour fournir toute information complémentaire concernant les risques à la santé. Sachez par ailleurs que le CISSS de Chaudière-Appalaches et la Direction de Santé publique sont à organiser pour ce jeudi 10 juillet 2025 à 19 h, une rencontre citoyenne virtuelle pour informer davantage la population. Les modalités de la rencontre seront partagées aux citoyens concernés par le biais d'une communication sur le site web du CISSS mais aussi en invitant l'administrateur de la page Facebook citoyenne, à partager le tout. Vous pouvez vous joindre à la rencontre en suivant ce lien :

<https://events.teams.microsoft.com/event/1dec020e-5b30-4856-b012-1f20868d4107@06e1fe28-5f8b-4075-bf6c-ae24be1a7992>

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Service de santé environnement

Direction de Santé publique, CISSS de Chaudière-Appalaches

Téléphone : 418 389-1520

sante-environnement.asss12@ssss.gouv.qc.ca